

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14 FEV. 2024

ID : 056-215600420-20240213-DEL20240213_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2024

N°DC-2024-06

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Trophée Job Morvan

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi treize février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi huit février deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; M. Fabien LORIC donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle TAINGUY

Monsieur le Maire rappelle que le Trophée Job Morvan, offre chaque année la possibilité aux coureurs cyclistes de la région, jeunes et moins jeunes de s'exprimer.

Le trophée Job Morvan est un ensemble de huit courses se déroulant sur les communes de COLPO, MORÉAC, MOUSTOIR-AC et PLUMELIN.

Pour cette année 2024, Colpo accueillera la course le dimanche 31 mars.

Pour rappel en 2019, la commune a attribué la somme de 170 €. En 2020, 180 €. En 2022 et 2023, 200€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE une subvention à l'Association « Trophée Job Morvan ».
- FIXE le montant de la subvention à 200€.
- DIT que les crédits seront ouverts à l'exercice 2024 compte 65648.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

